

Avis d'Appel d'Offres N°01

Al Karama Holding met en vente, pour le compte de l'une de ses filiales un lot de terrain constructible sis aux Berges du Lac II Tunis, titre n° 5/11/18, lotissement de la Zone V, donnant sur avenue principale et vue sur Lac, d'une superficie de 1.251 m², Cuf 0.6, Cos 35%, titre foncier individuel en règle.

Toute personne physique ou morale désirant prendre part au présent appel d'offres est autorisée à visiter le terrain mis à la vente tous les jours de la semaine.

Plan de situation disponibles sur le site de Al Karama Holding : www.alkaramaholding.com

Modalités de participation :

- Les offres doivent être consignées dans une enveloppe sur laquelle est inscrit :

Ne Pas Ouvrir
Offre d'achat lot de terrain
5/11/18

- Les offres doivent être envoyées soit par porteur en déposant l'offre directement au bureau d'ordre contre accusé de réception signé et daté, soit par rapide poste, à l'adresse suivante :

AL KARAMA Holding
Rue du Lac d'Annecy, Passage du Lac Malawi
Les Berges du Lac, 1053 Tunis

La date limite de réception des offres est fixée au **26 juin 2020 à 13h00**, l'accusé de réception du bureau d'ordre ou le cachet de la poste faisant foi.

Chaque offre doit contenir :

- Pour les personnes morales, extrait du Registre National des Entreprises et copie de la pièce d'identité du représentant légal (Carte d'identité Nationale ou Passeport). Les candidats personnes physiques doivent présenter une copie de la carte d'identité nationale ou du passeport.
- La lettre de soumission et d'engagement signée par le candidat conformément à un modèle à retirer auprès des bureaux de la société Al Karama Holding ou téléchargeable sur le lien suivant : www.alkaramaholding.com. Les candidats restent engagés par leurs offres pendant 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
- Une caution bancaire à première demande, d'un montant de 10.000 dinars au profit de la société Al Karama Holding, valable 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Le soumissionnaire retenu sera avisé. Dès lors, ce dernier doit finaliser toute la procédure d'achat incluant le paiement du prix et la signature du contrat de cession pendant une durée n'excédant pas 30 jours à compter de la date de notification.

La société Al Karama Holding se réserve le droit d'annuler l'appel d'offres pour insuffisance de prix et sans être redevable de :

- Quelconque dédommagement ou restitution de frais ou taxes ou autres débours que le candidat aurait supportés lors de sa soumission ;
- Motiver son refus ou sa décision d'annulation de l'appel d'offre.

Tous les frais liés à cette opération incluant la rédaction de l'acte et son enregistrement sont à la charge de l'acquéreur.

Pour tout complément d'informations, veuillez contacter le 98 18 24 59 ou le 92 23 52 76.